

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 35 (1998)  
**Heft:** 1347

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 21.12.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Il faut réinventer l'art du débat

**L**E REJET DE l'Initiative pour la protection génétique traduit clairement une répugnance à l'égard de l'interdit érigé en mode de gouvernement, le refus d'un intégrisme qui distingue de manière catégorique entre le bien et le mal. Mais, a contrario, quelles perspectives ouvre-t-il au génie génétique?

À coup sûr, l'ample majorité qui s'est exprimée sur ce thème controversé n'a pas voulu donner un blanc-seing aux chercheurs et aux industries. Le pari populaire, c'est de croire que le contrôle est non seulement possible, mais encore plus efficace que la mise à l'index.

Les adversaires de l'initiative comme le Conseil fédéral l'ont sans cesse répété: cette nouvelle technologie, à la fois riche de promesses et lourde de conséquences encore inconnues, exige prudence et circonspection. À

cette fin, le Conseil fédéral a élaboré un ensemble de mesures législatives - le projet Gen-Lex - en guise de garde-fou (voir le dossier de l'édito en page 2). C'est dans ce contexte clairement défini que la majorité populaire s'est déterminée. L'honnêteté exige maintenant que le Parlement confirme, sans succomber à une tentation qu'il connaît trop bien, celle de la dilution des exigences.

L'adoption de Gen-Lex ne constitue qu'une étape. Car la

recherche ne connaissant pas de répit, de nouvelles découvertes surgiront, et avec elles leur lot de problèmes, d'interrogations et de réponses à donner. Au soir du 7 juin, les perdants se sont consolés de leur défaite en soulignant que leur initiative avait déclenché un vaste débat. Certes, et ce n'est pas le moindre de leurs mérites d'avoir fait sortir les chercheurs de leurs laboratoires pour expliquer leur travail. Reste que la campagne référendaire n'a pas toujours volé très haut, chaque camp n'hésitant pas à prendre en otage les malades, l'un maniant le chantage à l'emploi et l'autre

brandissant une nature sacralisée.

Sur un thème aussi riche d'enjeux et d'une telle complexité, le débat démocratique ne peut se nouer autour d'un projet aussi rudimentaire et rigide qu'une initiative et ne déboucher que sur une question bê-

tement binaire. Dès lors nous avons à imaginer et à mettre en place d'autres structures de dialogue pour préparer le terrain des prochaines décisions. Qu'elles aient pour nom « conférences de consensus » ou « forums publics », elles devront permettre de débattre avec sérieux des faits et des valeurs en jeu. Tout le contraire des terribles simplifications publicitaires qu'impose la recherche d'une victoire devant le peuple.

JD

*Le pari populaire,  
c'est de croire que  
le contrôle est non  
seulement possible,  
mais encore plus  
efficace que la mise  
à l'index*